

ment d'Angleterre, commencèrent à former le noyau d'une nouvelle population qui ne tarda pas à entrer en difficultés avec les premiers habitants du pays. Et ils furent aidés ouvertement, dans cette lutte, par plusieurs représentants de la Grande-Bretagne.

En face de cette animosité entre les deux factions de la population canadienne, le cabinet anglais craignant de perdre la possession du Canada de même qu'il avait perdu celle des Etats-Unis, crut devoir intervenir, en 1791, en accordant une constitution plus libérale que la précédente. Par cette nouvelle constitution, le Canada était doté d'un gouvernement constitutionnel, calqué sur celui de l'Angleterre, et elle divisait le pays en deux parties : le haut et le bas. Les deux provinces avaient droit chacune à un conseil législatif et à une chambre de députés élus par le peuple. Les lois anglaises étaient maintenues, sauf pour la province de Québec où le droit français était implicitement reconnu ainsi que l'usage de la langue française. Dans le Haut-Canada, les francs-tenanciers pouvaient devenir propriétaires de leurs terres, tandis que dans le Bas-Canada la tenure seigneuriale était maintenue, mais seulement pour les terres déjà concédées. Le clergé catholique, souvent méconnu, vit ses droits protégés ; le clergé protestant, de son côté, reçut un septième des terres publiques. Mais, le gouvernement anglais se réservait le droit de créer des lois pour régulariser le commerce et la vente des terres publiques, ainsi que celui de nommer les conseillers législatifs ; en même temps, il déclarait ces derniers irresponsables envers la chambre populaire. Ces restrictions des plus dangereuses devaient amener, dans la suite, les soulèvements de 1837 et 1838, qui eurent lieu dans les deux provinces, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les gouverneurs, dépositaires de l'autorité anglaise, nommèrent donc les conseillers législatifs, et ces conseillers, pour la plupart, furent choisis parmi des hommes on ne peut plus mal disposés envers les habitants du pays. Soutenus par les gouverneurs, ils s'érigèrent en maîtres, voulurent tout conduire à leur guise et refusèrent, en plus d'une circonstance, de redresser les griefs dont les Canadiens se plaignaient, et de rendre compte de leur conduite à l'assemblée législative. La gestion des finances fut surtout la principale cause qui divisa les deux chambres.

En face de cette hostilité, les habitants du pays, Anglais comme